année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Double imposition. Convention avec la Lettonie**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bovey, Audrey

Citations préféré

Bovey, Audrey 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Double imposition. Convention avec la Lettonie, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

Sommaire

Chronique générale 1
Politique étrangère 1
Relations avec d'autres Etats 1

Abréviations

WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec d'autres Etats

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.12.2017
AUDREY BOVEY

Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif au **protocole de modification de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Lettonie**. Signé en novembre 2016, le protocole en question adjoint notamment à la convention initiale les dispositions relatives à l'échange de renseignements à des fins fiscales développées selon le Modèle OCDE.
Dans les rangs du Conseil national, les débats ont par dessus tout porté sur une pratique déjà contestée dans le cadre des discussions parlementaires entourant le projet d'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Géorgie, soit la tentative du Conseil fédéral de soustraire, de manière dérobée, certains accords au référendum facultatif. En effet, l'article 2 du protocole de modification prévoit que les conventions contre les doubles impositions similaires à celles conclues entre la Suisse et la Lettonie soient désormais approuvées par voie d'arrêté fédéral simple. Devant la chambre du peuple, Ada Marra (ps, VD), rapporteuse pour la CER-CN, a ainsi dénoncé un procédé contraire à l'article 141 de la Constitution fédérale.
Lors du vote sur l'ensemble, le Conseil national a suivi l'avis de sa commission et opté pour l'adoption du projet d'arrêté fédéral (120 voix pour, 59 contre et 0 abstention), tout en biffant l'article 2 sujet à controverse.
Le projet passe au Conseil des Etats. [1]

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 26.02.2018
AUDREY BOVEY

Le 26 février 2018, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur du **protocole de modification de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Lettonie**, tel que rectifié par le Conseil national. L'arrêté fédéral est définitivement adopté par les deux chambres parlementaires lors du vote final du 16 mars 2018. [2]

1) BO CN, 2017, p. 2106 ss.; FF, 2017, p. 4831 ss.
2) BO CE, 2018, p. 261; BO CE, 2018, p. 5 ss.; BO CE, 2018, p. 6 ss.; BO CN, 2018, p. 568